Syndicat
des cadres supérieurs
des Finances publiques

Pour que les cadres supérieurs maîtrisent leur destin, il faut qu'ils le prennent en main.

Administrateurs de l'État, voter pour le SCSFiP c'est voter pour la juste reconnaissance de vos spécificités.

Le SCSFiP est un syndicat indépendant, autonome, affilié à aucune fédération syndicale, apolitique et toujours soucieux de défendre les carrières des cadres supérieurs qui exercent les missions au sein des Ministères Économiques et Financiers (MEF) et à la DGFiP. Ces dernières années, la DGFiP s'est profondément transformée, et le SCSFiP a toujours défendu les cadres supérieurs, en prenant parfois des positions singulières au regard des organisations syndicales traditionnelles. Et il continuera !

En effet, notre ADN est toujours le même. Le SCSFiP est, et restera :

- Un syndicat qui porte les valeurs de la fonction publique : l'égalité des chances, la reconnaissance du mérite, la valorisation des responsabilités, la non-discrimination
- Un syndicat qui pense que la DGFiP a des spécificités en raison du large champ de ses missions et de leur forte technicité et que ces caractéristiques doivent se retrouver dans les rémunérations de ses cadres supérieurs
- Un syndicat qui se bat pour que la DGFiP propose des fonctions à fortes responsabilités à ses cadres et des carrières de haut niveau

Suite à la réforme de la haute fonction publique, un certain nombre d'inquiétudes ont vu le jour notamment la perte de la reconnaissance des spécificités des métiers au profit d'un relativisme inscrit dans l'interministériel où tous les parcours se vaudraient.

Nous demeurons convaincus que l'État a besoin de cadres dirigeants capables, certes de porter des valeurs managériales de haut niveau, mais aussi d'entrer dans la complexité des sujets. De nombreux cadres supérieurs, en administration centrale comme en services déconcentrés, le démontrent au quotidien.

Syndicat majoritaire au sein de la CAP des AFiP/AGFiP avec 3 sièges sur 6 avant la réforme et titulaire d'un siège depuis 4 ans, le SCSFiP poursuit son action au sein de la CAP de l'encadrement supérieur ministérielle en accompagnant les cadres supérieurs : ceux qui rencontrent des difficultés personnelles, ceux qui font face à des accidents de carrière, ceux qui ont choisi la mobilité à l'extérieur tout comme ceux qui aiment leur direction d'origine et veulent y faire une carrière enrichissante et dynamique.

En votant pour le SCSFiP, vous serez accompagné·e par des collègues, qui travaillent au quotidien avec vous, mais qui prennent le temps, par conviction, de vous accompagner dans vos démarches. Par leur expertise et leur connaissance des sujets, vos élus SCSFiP ont démontré leur capacité à discuter avec les services RH du Secrétariat général pour obtenir, à de nombreuses reprises, des évolutions favorables sur des dossiers examinés en CAP.

Le SCSFiP participe aux groupes de travail organisés auxquels il est convié. Il s'auto-saisit également des sujets qui ont un impact sur la vie et la carrière des cadres supérieurs. Il le fait sans démagogie, avec pour seule ambition, que les compétences, les mérites et les spécificités des cadres supérieurs des MEF soient reconnus et valorisés.

Par ailleurs le SCSFiP, attaché au partage de l'information, a développé la mise à disposition d'une riche documentation et mis en place un cycle de conférences métiers très appréciées des collègues. Il porte également une démarche d'ouverture en organisant des temps d'échanges avec des tiers (préfet, magistrat, directeur de Banque de France…) sur des thématiques plus larges. Vous trouverez sur notre site (**https://www.scsfip.fr**) une page dédiée à la carrière des AE et qui reprend toutes nos revendications.

Nous sommes également particulièrement attentifs aux conditions d'accès au grade d'AE via les tableaux d'avancement. De même, les conditions d'indemnisation des lauréats du Tour extérieur des AE (TEAE) nous paraissent devoir être réexaminées au regard du différentiel de traitement des stagiaires en fonction de leur origine géographique qui nuisent également à l'accès des AFiPA à ce grade, et donc indirectement à la DGFiP, comme le prédisait déjà la Cour des comptes au moment de la réforme.

Nos principales revendications :

➲ **Reconnaître la spécificité des métiers exercés au sein des MEF, leur exigence de technicité, d'exemplarité déontologique et de capacités managériales forgées lors de parcours riches, et les traduire par une juste rémunération :**

- **avec des règles claires du régime indemnitaire : revalorisation de l'IFSE (changement de poste ou acquis de l'expérience) et attribution du CIA, pilotées par le Secrétariat général pour les cadres des services déconcentrés comme ceux des services centraux**
- **avec des règles de gestion documentées et transparentes pour les emplois fonctionnels et non fonctionnels**

➲ **Mettre en œuvre une politique d'accompagnement des cadres détachés sur emploi fonctionnel en « fin de contrat » tenant compte des situations individuelles ;**

➲ **Prendre en compte les conséquences personnelles et financières d'une mobilité géographique et fonctionnelle qui semble s'imposer comme une norme, avec la mise en place d'un accompagnement dédié ;**

➲ **Définir des conditions d'accès au TEAE conformes aux objectifs initiaux, à savoir « l'aptitude à exercer des fonctions supérieures de direction, d'encadrement, d'expertise ou de contrôle » ;**

➲ **Garantir un traitement équitable sans hiérarchie entre les directions du ministère pour l'accès aux emplois supérieurs ;**

➲ **Permettre l'accès aux formations et cursus de cadres dirigeants, y compris en interministériel, pour tous les cadres supérieurs des MEF.**

Face à l'ampleur des réformes en cours, et leurs fortes conséquences sur votre vie professionnelle et personnelle, le SCSFiP est votre meilleure garantie.

Le SCSFiP a démontré toute l'utilité d'une grande force syndicale autonome dédiée à la défense des carrières des cadres supérieurs. Plus cette force syndicale sera représentée, plus elle sera écoutée et plus elle pourra peser sur les décisions concernant les carrières et les conditions d'exercice au quotidien des missions de cadres supérieurs alors :

Votez pour Vous, Votez SCSFiP !

Nos têtes de liste

Michel THOMAS
Chef de Service Comptable (75)



Jean-François EXPERT
Chef de Service Comptable (31)



Marie Amandine PAUL-PATURAL
Directrice Adjointe de Pôles (78)

